

## Entrée à l'université: premier round d'une concertation indispensable mais délicate

Paris, 15 juil. 2017 (AFP) -

Comment réduire l'échec en première année d'université ? Peut-on mettre fin au tirage au sort ? Deux des questions posées aux acteurs de l'éducation qui entament lundi au ministère de l'Enseignement supérieur une vaste concertation sur l'entrée à l'université.

Parmi la vingtaine d'acteurs conviés figurent notamment les syndicats étudiants, la conférence des recteurs d'académie, la conférence des présidents d'université (CPU), les associations de parents d'élèves, qui tous jugent indispensable une réforme du système.

Mais leurs approches diffèrent parfois fortement sur ce sujet sensible. Jusqu'à présent, avoir le bac est la seule condition requise pour s'inscrire à la fac dans la filière de son choix. Faut-il poser d'autres conditions ?

Le calendrier n'est pas encore fixé, mais "l'objectif est d'aller vite" pour permettre la mise en oeuvre des propositions à la rentrée 2018, indique-t-on au ministère. Selon d'autres sources, après le premier round de juillet, deux autres se dérouleront en septembre et octobre, avec pour but un accord fin octobre.

S'il l'on veut que de nouvelles modalités dictent la rentrée universitaire de 2018, il faut en effet qu'elles soient intégrées à la plateforme d'admission post-bac (APB), où les lycéens s'inscrivent dès janvier.

Cette année a vu un nombre record de jeunes, bacheliers ou étudiants en réorientation, en liste d'attente ou refusés par les universités, faute de places. Une situation qui s'explique par la hausse démographique et la volonté d'un nombre accru de bacheliers de poursuivre des études.

Depuis deux-trois ans, les universités accueillent 40.000 jeunes supplémentaires, une tendance qui devrait se poursuivre jusqu'en 2022.

Les participants à la concertation soulignent également le défaut d'orientation pendant les années du lycée, qui se traduit par un taux élevé d'échec en licence (seulement 40% d'étudiants bouclent leur licence, un cycle de trois ans, en trois ou quatre années).

- 'Le meilleur comme le pire' -

Début juillet, le Premier ministre Edouard Philippe avait évoqué des "contrats de réussite étudiante", qui indiqueront aux jeunes "les prérequis pour réussir dans la filière visée".

Dans une lettre adressée fin juin aux présidents d'université, la ministre de l'Enseignement supérieur Frédérique Vidal souligne que ce contrat de réussite reposera sur "les souhaits exprimés par les futurs étudiants", "les exigences propres à chaque cursus diplômant" et "les capacités d'accueil des formations".

Reste à définir ces fameux prérequis, qui "peuvent cacher le meilleur comme le pire", note Jimmy Losfeld, président de la Fage, premier syndicat étudiant. "Ce n'est pas à l'université d'imposer un choix à un lycéen", déclare-t-il à l'AFP.

La Fage prône l'instauration, pendant les années lycée, d'"une véritable orientation, qui responsabilise le jeune et lui permette de comprendre les formations de l'enseignement supérieur, en fonction de ses compétences et ses aspirations". "Il faut profiter de la réforme annoncée du bac pour dégager du temps destiné à de l'accompagnement individualisé" dans ce domaine, ajoute-t-il.

Pour l'Unef, l'autre grand syndicat étudiant, "derrière les mots +prérequis+ ou +contrat de réussite+ se cache une sélection déguisée". "Pas de sélection", martèle Lilâ Le Bas, sa présidente, qui réclame un travail sur l'orientation pour les lycéens, des licences moins spécialisées, des places supplémentaires en fac et une augmentation du budget pour les universités.

La Conférence des présidents d'université (CPU), elle, se prononce clairement en faveur de prérequis. Par exemple, l'obligation d'avoir fait de la biologie au lycée pour s'inscrire en Staps (sciences et techniques des activités physiques et sportives), une filière engorgée qui a refusé cette année près de la moitié des postulants (via le tirage au sort puisque la sélection sur dossier est interdite).

Outre la filière du bac, pourraient aussi être examinées les notes dans l'année.



PAYS :France  
SURFACE :99 %  
PERIODICITE :Quotidien



► 15 juillet 2017 - Edition Fil Gen

Des places seraient réservées à des lycéens qui ne répondraient pas aux prérequis mais dont le dossier prouverait la motivation, comme par exemple des compétences acquises hors du cadre scolaire, explique Gilles Roussel, président de la CPU. Il évoque aussi l'idée d'une année de remise à niveau avant d'entamer la licence pour certains postulants.

fmp/ito/blb/cb

Afp le 15 juil. 17 à 07 28.